



Résiliation de plein droit du bail en cas de sinistre ?

Par **Jeanne**, le **30/06/2010** à **12:04**

Bonjour,
je suis propriétaire et j'ai des locataires.

Suite aux inondations dans le var, mon locataire m'a adressé une LRAR pour son congé, alors que depuis 15 jours l'état de l'appartement s'est dégradé, il a cependant fait appel à son assurance qui lui a remboursé l'intégralité de ses biens meubles.

Cette après-midi je vais faire venir des corps de métier pour savoir quel montant je devrais payer pour remettre en état mon bien...
Mon locataire me demande la caution des deux mois qu'il avait payée en début de bail (2007), mais moi quel recours je peux exercer pour que mon bien loué puisse être reloué. Car mon locataire désire au plus vite me rendre les clés et partir en me laissant les travaux sur les bras...

Je vous remercie de me répondre, parce que là, je ne sais plus quoi faire...

Par **fabienne034**, le **30/06/2010** à **12:39**

bonjour,

vous aussi vous êtes assuré et votre bail doit prévenir du risque inondation

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

Par **Jeanne**, le **30/06/2010** à **15:16**

Merci Fabienne 34 de ces éléments de réponse!

;)